



PYROMA

Artifices

**Bien choisir
votre
feu d'artifice**

LE CHOIX D'UN FEU D'ARTIFICE...

Les feux d'artifices créent une atmosphère magique lors d'événements tels qu'une fête destinée au grand public mais aussi un mariage, un anniversaire ou une soirée privée. Que vous soyez une collectivité ou un particulier, si vous projetez de mettre en place un spectacle pyrotechnique, choisissez bien les produits à utiliser et prenez certaines précautions pour que l'événement soit accompli.

« Pour qu'un show soit inoubliable , il doit marier éclat et sécurité sans faille »



Qui peut organiser un feu d'artifice ?

En réalité , toute personne peut organiser un feu d'artifices sur un terrain privé ou public , à condition d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire . Il n'est pas toujours nécessaire de remplir des démarches administratives complexes .

Cependant , un feu d'artifice doit toujours avoir un organisateur responsables , qui peut être une commune , une association ou un particulier .L'organisateur peut choisir de réaliser lui-même le spectacle ou de faire appel à une société spécialisée



Commencez par choisir un endroit bien dégagé, loin de tout produit inflammable, d'habitations ou d'éléments fragiles. Instaurez ensuite une zone de sécurité qui doit être, au minimum, de la distance requise par les catégories de feux d'artifices. La distance d'utilisation est notée sur chaque produit.

« N'hésitez pas à voir plus grand, pour être sûr. »

Découvrez les différents styles et types de feux d'artifice



Deux grandes possibilités se dessinent : le feu à tirer soi-même... le meilleur choix qui s'offre à vous aujourd'hui, grâce à l'utilisation de feux d'artifice automatiques en kit. Ces kits d'artifice sont conçus pour être extrêmement facile à utiliser .

Vous pouvez aussi choisir de confier votre projet à un professionnel de la pyrotechnie qui réalisera pour vous un spectacle clé en main .

Pour ces prestations , nous travaillons habituellement sur deux sites dédiés .

Depuis le décret 2021-1704 du 17/12/2021 pour l'achat par un particulier d'une certaine catégorie d'artifice la présentation d'une carte d'identité est obligatoire.

Nos conseils sont à votre disposition pour étudier vos projets dans le respect de vos attentes .

REGLEMENTATION ...

Les feux d'artifices dépendent d'un classement européen et répondent à des normes d'homologation. Les artifices se décomposent en 6 catégories distinctes, avec des règles d'utilisations spécifiques. Certaines catégories sont en accès libres alors que d'autres sont réservées aux personnes détenteurs d'un certificat et d'un agrément de détention et d'utilisation.

La catégorie F1 : vente aux mineurs possible à partir de 12 ans.

La catégorie F2 : âge minimum d'utilisation 18 ans, vente aux mineurs interdite. Mise à feu manuelle.

La catégorie F3 : âge minimum d'utilisation 18 ans, vente aux mineurs interdite. Ces artifices sont supérieurs aux produits F2, davantage de matière active et effets plus puissants. Suivant la quantité utilisée (+ de 35 kg de matière active, ce qui est considérable) une déclaration en Préfecture est obligatoire.

La catégorie F4 : âge minimum d'utilisation 18 ans, vente aux mineurs interdite. Cette catégorie d'artifice est réservée aux artificiers détenteurs d'un certificat et d'un agrément de détention et d'utilisation. De plus, une déclaration en Préfecture est obligatoire.

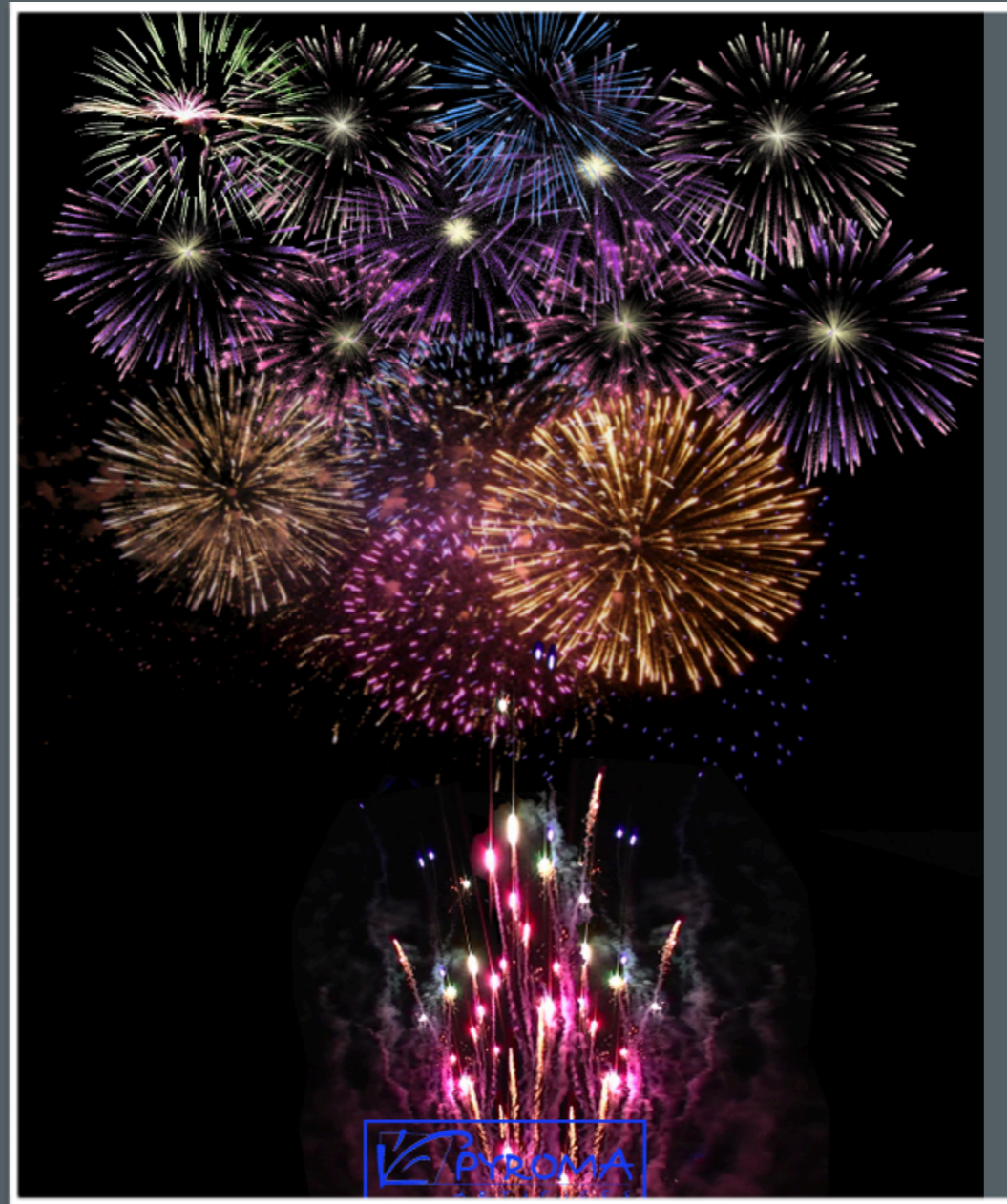
La catégorie T1 : âge minimum d'utilisation 18 ans, vente aux mineurs interdite. Artifices de petites dimensions, destinées aux effets scéniques et de proximité.

La catégorie T2 : âge minimum d'utilisation 18 ans, vente aux mineurs interdite. Cette catégorie d'artifices est réservée aux artificiers détenteurs d'un certificat et d'un agrément de détention et d'utilisation. Ce sont des pièces d'artifices de théâtre pour des effets scéniques particulièrement délicats d'utilisation.

****Les artificiers professionnels sont détenteurs d'un certificat F4T2 niveau 1 (F4T2N1) ou d'un certificat F4T2 niveau 2 (F4T2N2) étant le niveau le plus élevé.***

Valeur du spectacle pyrotechnique ?

La réponse évidente est que cela dépendra de ce que l'on mettra dans la composition de son feu. Le plus souvent la quantité de produit détermine le prix. La durée sera définie en fonction du budget, mais pas que... On peut faire de magnifiques petits bouquets et de magnifiques gros bouquets. Le prix ne sera pas le même. À budget identique, plus le feu est court... plus il sera intense.



« Le travail de Pyroma, est de vous proposer le plus beau spectacle possible, « sur mesure » à la hauteur de votre budget »

Ce qu'il faut déterminer

Si vous tirer vous-même un feu d'artifices simple ou automatique comme il est possible d'acheter dans les commerces spécialisés, ou faire appel à la prestation d'artificiers professionnels, en fonction de ce que vous décidez, le budget d'une telle animation peut être très variable.

- Si vous voulez faire un feu d'artifices chez vous, pour un événement spécial comme mariage ou un anniversaire, il faudra compter 100 à 150 € en entrée de gamme avec un feu à tirer soi-même, mais le plus gros feu de France coûte plus de 750 000 € ...

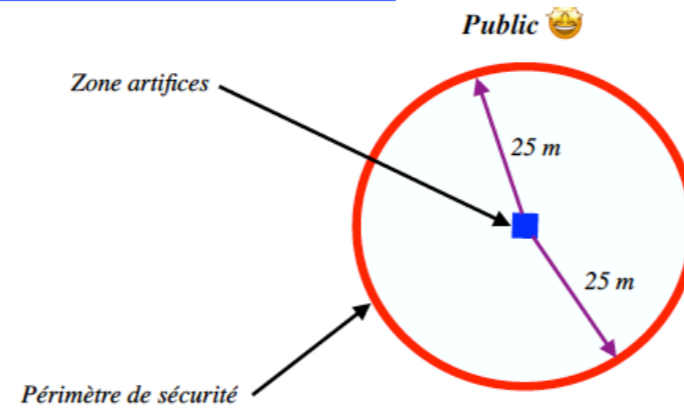


Que comprend la prestation d'un professionnel ?

Le professionnel vous aidera et vous conseillera dans le choix du site, des propositions éventuelles des effets possibles et souhaités, sur les mesures de sécurité à prendre. Des conseils sur la réglementation en vigueur, la réalisation du dossier de déclaration en Préfecture si la catégorie d'artifice l'impose. Bien sûr, il réalisera l'installation, le tir, le démontage et l'enlèvement des déchets...

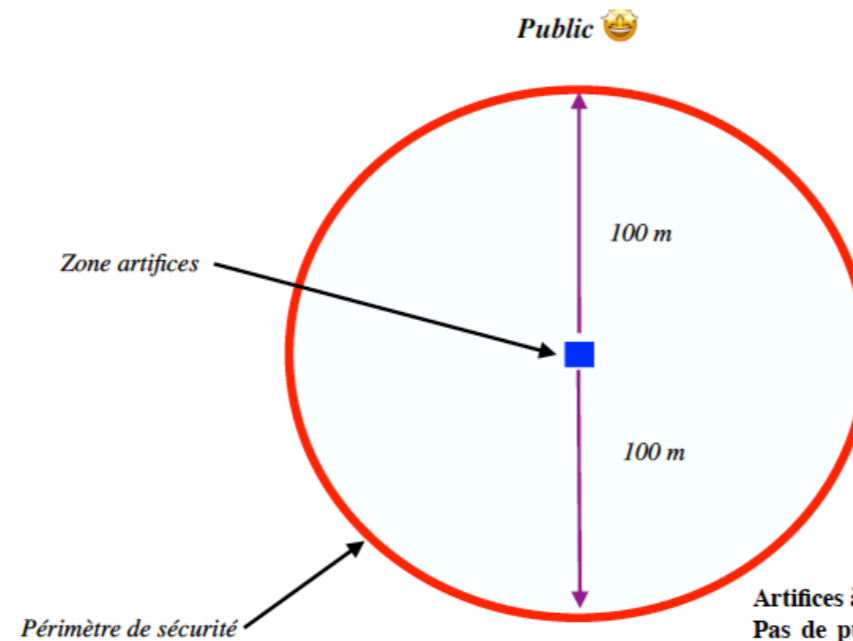
Exemple d'implantation d'un feu d'artifice

Exemple avec 25 mètres en zone de sécurité



Artifices à distance de sécurité de 25 m
Pas de public dans la zone de 25 mètres au minimum autour du lieu d'implantation des artifices. Il faut prendre en compte la surface de l'installation des artifices, plus 25 m, soit environ 55 à 60 m de diamètre.

Exemple avec 100 mètres en zone de sécurité



Artifices à distance de sécurité de 100 m
Pas de public dans la zone de 100 mètres au minimum autour du lieu d'implantation des artifices. Il faut prendre en compte la surface de l'installation des artifices, plus 100 m, soit environ 210 m de diamètre.



Pour donner une exceptionnelle dimension à vos événements



✉ **PYROMA artifices. 1364 route de Mazurie. 33220
FOUGUEYROLLES**

📱 **pyroma.artifices@orange.fr**
Tel : 05 53 24 77 87 - 06 79 39 83 57